

mis sur pied le Centre de prévention des conflits et que nous avons organisé des réunions d'urgence du Comité des hauts fonctionnaires. Les deux organismes ont rapidement réagi à la crise en Yougoslavie.

Mais qu'ont-ils fait? Et qu'avons-nous appris de ces expériences?

Que nous devons agir rapidement et efficacement. La CSCE possède une capacité de persuasion politique mais aucun pouvoir de coercition. Elle ne dispose pas d'une puissance militaire comparable à celle de l'OTAN ni d'un pouvoir économique semblable à celui de la Communauté européenne. Mais elle est la seule structure issue de la volonté de toute la communauté euro-atlantique des pays démocratiques. Et c'est en cela que résident ses possibilités.

Nous devons sans attendre trouver des moyens de traduire cette volonté en gestes concrets pour mettre fin aux différends. Nous devons doter les institutions de la CSCE des pouvoirs leur permettant d'agir rapidement de diverses manières : enquêtes, médiation, maintien de la paix et même établissement de la paix. Ce sont là les caractéristiques de la gestion politique de la sécurité.

D'ailleurs les problèmes de sécurité que connaît aujourd'hui l'Europe sont davantage politiques que militaires. Notre tâche consiste à maintenir ce caractère politique et à éviter le recours aux armes.

Il y a un an, nous entérinions, en marge du Sommet de Paris, des principes chargés d'espoir : «la fin de la Guerre froide», «la fin de la division de l'Europe», «le début d'une nouvelle ère de démocratie, de paix et d'unité». Nous voulions «répondre aux espoirs et aux attentes qu'avaient nos peuples depuis des décennies».

Il y a un peu plus d'un mois, les nouvelles émanant de cette ville nous ont laissé croire pendant quelques heures angoissantes que nous étions sur le point de retomber dans l'abîme déprimant de la Guerre froide; les idéaux démocratiques qui semblaient s'implanter en Europe venaient une fois encore d'être brutalement renversés.

Mais les changements enclenchés par le président Gorbatchev se sont révélés durables. Les principes énoncés dans la Charte de Paris, dans le Document de Copenhague et dans l'Acte final de Helsinki ont été concrétisés par le peuple à qui ils étaient destinés et ont réussi - cela en dit long sur leur valeur - à résister aux credos d'hier.

Ce résultat paraissait pratiquement impossible lorsque l'Union soviétique avait proposé, il y a cinq ans, la tenue d'une